



Communiqué de presse

Genève, Suisse, Mardi 2 décembre 2025

Public Lending Right International (PLRI) : une nouvelle association pour le droit de prêt public créée par des organisations internationales du secteur du livre

L'association *Public Lending Right International (PLRI)* a été créée le 2 décembre 2025 afin de réunir les parties prenantes du droit de prêt en bibliothèque à travers le monde, de leur permettre d'échanger sur les meilleures pratiques, et d'apporter conseils et assistance technique aux pays souhaitant mettre en place pour la première fois un système de droit de prêt ou améliorer leurs systèmes existants.

Le conseil d'administration, composé de représentants des sept membres fondateurs, a élu **Arjen Polman**, PDG de Stichting Leenrecht aux Pays-Bas, comme président.

« *La formalisation de PLRI après 30 ans de soutien aux auteurs de textes, illustrateurs, traducteurs et éditeurs grâce au droit de prêt est un grand pas en avant. Nous invitons désormais toutes les organisations qui gèrent ou distribuent le droit de prêt public, ainsi que les organisations représentant les auteurs et autres titulaires de droits, à devenir membres de PLRI* », a déclaré Arjen Polman, commentant la création de l'association.

Le prêt de livres est un droit exclusif des auteurs et autres titulaires de droits.

Cependant, pour le prêt dans les bibliothèques publiques, une exception au droit d'auteur peut être prévue et/ou un système de rémunération collective peut être mis en place. Le Droit de Prêt Public (DPP) est le droit des auteurs et, le cas échéant, des autres titulaires de droits, à recevoir une rémunération équitable pour le prêt de leurs ouvrages par les bibliothèques publiques. Dans chaque pays disposant d'un DPP, l'utilisation des œuvres des auteurs dans les bibliothèques publiques constitue la base du système. Le DPP est donc essentiel pour assurer la durabilité de la création et de l'édition, ainsi qu'une offre large et diversifiée dans les bibliothèques publiques.

Les organisations fondatrices de PLRI sont **EVA (Artistes Visuels Européens)**, **EWC-FAEE (Fédération des associations européennes d'écrivains)**, **FEP-FEE (Fédération des Éditeurs Européens)**, **IPA-UIE (Union Internationale des Éditeurs)** et trois organisations de gestion collective actives dans la collecte et la répartition du droit de prêt public : **Reprobel (Belgique)**, **La Sofia (France)** et **Stichting Leenrecht (Pays-Bas)**.

PLRI fonctionnait comme un réseau mondial informel depuis 1995. La nouvelle association, désormais pleinement établie, a son siège à Genève. Elle organisera une première Conférence internationale sur le Droit de Prêt Public en 2026.

Pour plus d'informations : Arjen Polman, arjen.polman@plrinternational.com

